



Centre Hospitalier
Michel Mazéas
DOUARNENEZ

DIRECTION
EHPAD
PÔLE GÉRIATRIE - SSR

Sonia NICOLAS
Directrice adjointe

Douarnenez, le 21 mai 2021

La Directrice adjointe

A l'attention des familles et proches des résidents

Réf. : SN-2021- 19

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous faire d'une nouvelle étape d'assouplissement des mesures sanitaires au sein de l'EHPAD Les Jardins du Clos et l'EHPAD-USLD Ty Marhic.

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier le retour progressif à la normale qui doit néanmoins s'accompagner d'une vigilance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non encore protégées par la vaccination. Je vous rappelle l'importance de maintenir les gestes barrières.

Les visites des proches se déroulent désormais **en chambre** pour l'ensemble des résidents, **sans prise de rendez- vous** et **sans limite** du **nombre de visites** par semaine, ni **de durée de visite**. Cependant, elles restent limitées à la présence de **2 visiteurs présents simultanément** (enfant de + 6 ans compris). Les visites des enfants sont autorisées sans limite d'âge. Dès qu'ils sont en capacité de le supporter, ils portent un masque et obligatoirement à partir de l'âge de six ans.

A compter du 19 mai, les **horaires** de visites sont **libres** en journée, **en dehors du temps de repas**, sauf pour les résidents bénéficiant d'un régime d'exception pour l'aide au repas le soir. En dehors de cette situation, les visites de proches en salle à manger ne sont pas autorisées.

La signature de la charte est remplacée par la **signature du registre** qu'il conviendra de compléter et de signer à chaque venue. Si un visiteur fait le choix de visiter plusieurs résidents, il devra l'inscrire sur le registre à l'accueil.

A votre arrivée, je vous remercie de bien vouloir respecter les consignes ci-dessous et à compter du 1^{er} juin 2021, sans accueil par un agent de lien social :

- Surveillance de la température avant votre venue à l'EHPAD et USLD
- Signature du registre, sur lequel seront rajoutées deux colonnes :
 - Une colonne attestant d'une température inférieure à 37,5° C et d'absence de signes évocateurs de la COVID
 - Une colonne attestant de l'engagement à respecter les consignes sanitaires en vigueur au sein des structures
- Port du masque sur toute la durée de la visite
- Friction des mains au gel hydro-alcoolique

Les visiteurs s'engagent à se rendre par le chemin le plus direct à la chambre de leur proche. Les familles ne sont pas autorisées à se promener dans les couloirs de l'EHPAD, ni dans les espaces communs, ni de participer aux activités et animations. Les espaces extérieurs et les patios restent accessibles.

Je vous invite fortement à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite ou, à défaut, à un dépistage par test antigénique en pharmacie ou en laboratoire dans la journée de la visite. Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné (attestation AMELI) la présentation d'un test négatif n'est pas utile.

Par ailleurs, les visites sont interdites pour toute personne revenant d'un pays hors UE et devant respecter une quarantaine de 7 jours, même en cas de test négatif.

Je vous rappelle qu'en cas de non-respect de ces mesures sanitaires, la direction de l'EHPAD peut être amenée à suspendre les visites en chambre et à envisager un retour aux visites encadrées dans le hall des structures. De plus, je me permets d'insister sur le fait que les résidents vaccinés sont protégés contre les formes graves de la COVID-19 mais restent susceptibles de contracter la maladie. Le respect des mesures sanitaires reste indispensable pour la protection de vos proches.

L'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement se joint à moi pour vous dire combien nous sommes ravis de pouvoir assouplir les mesures sanitaires. Toutefois, nous restons vigilants à la progression de la courbe épidémique sur le territoire et la réversibilité de cet assouplissement peut être appliquée à tout moment, en particulier en cas d'apparition de 3 cas avérés de COVID-19 parmi les résidents et/ou professionnels.

Je vous remercie de respecter soigneusement ces consignes, gage de la sécurité de nos résidents et nous permettant d'envisager progressivement de nouvelles étapes vers un retour à la vie normale dans les EHPAD et USLD.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**La Directrice adjointe en charge des EHPAD,
Sonia NICOLAS**

